

REGLEMENT de POLICE de l'EXPLOITATION

CONSIGNES DE SECURITE VELOAILS (version à bord)

La responsabilité de Vélorails Du Pays Chartrain, de SNCF Réseau et de la SNCF ne saurait être engagée dans le cas d'un non-respect du présent règlement et des consignes de sécurité. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets personnels.

1. Bien que le Vélorail soit un loisir, c'est aussi une **activité physique** (si on force). Il est **déconseillé aux personnes présentant une contre-indication à la pratique d'un effort physique**. Ce point reste sous l'entière responsabilité des pratiquants.

2- Les temps alloués (2 heures A+R, 3 heures A+R avec picnic) sont adaptés pour vous permettre d'effectuer le trajet aller-retour choisi en **pédalant** à votre rythme. Pensez à vous protéger du soleil ou du froid si nécessaire, et à vous munir de boissons. Les vélorails **sont interdits aux mineurs de moins de 18 ans** non accompagnés d'un adulte responsable. (La carte d'identité pourra être demandée pour vérifier). Il faut toujours 2 pédaleurs capables de freiner. Ne peuvent avoir accès aux selles que les personnes dont la taille est adaptée aux réglages (accès aux pédales et freins). En général les enfants en dessous de 8 ans, hauteur de moins de 1M 40 sont trop petits et doivent donc rester assis au centre, sur le transat sur VR4, ou sur un siège baquet ou poste pédalage sur un VR5.

3- Le nombre de personnes maximal admissible sur un vélorail est de 4, ou de 5 s'il y a au moins 3 enfants de moins de 8 ans. (Ou 5 sur un VR5). Assurez-vous avant de partir que toutes les personnes sont bien installées et que les parties en mouvement (pédaliers, roues...) ne sont pas entravées. Surveillez particulièrement les enfants pour qu'ils n'aient pas accès à ces endroits. **Il y a danger au pédalier lorsque le vélorail recule. Ne pas faire reculer le vélorail (sauf retournement) . Les animaux ne sont pas admis**, même à coté sur la voie ferrée. **INTERDIT DE FUMER** (risques important d'incendie) Vous rapporterez vos détritrus, respectez l'environnement de la voie ferrée. Une poubelle est placée à la gare au départ, au terminus et aire de picnic.

4- **Il est rigoureusement interdit** : de marcher sur le ballast de la voie ou sur les traverses, de monter ou de descendre du vélorail lorsqu'il roule, de placer les jambes et les bras en dehors de son gabarit, **de se tamponner (risque de déraillement) ou de s'atteler avec un autre vélorail, de se pencher ou monter sur les garde-corps des ponts, ainsi que de jeter des pierres, de dérailer les vélorails**. Il est interdit de se tenir debout ou de changer de pédaleur sur le vélorail durant la marche de celui-ci et de se mettre à l'avant du filet de protection, ni à l'arrière derrière le transat. Pour ne pas gêner les voisins de la ligne, il vous est demandé de ne pas crier. Les manœuvres de retournement sont montrées et assistées à la gare de départ par le personnel d'exploitation avec les équipages et au point de rebroussement par les équipages seuls (uniquement par adulte / adolescent ne pas hésiter à demander de l'aide à vos voisins) **NE PLACEZ PAS D'OBSTACLES SUR LES RAILS**, cela peut avoir des conséquences graves pour le vélorail qui vous suit: Déraillement puis arrêt brutal avec éjection des passagers. Soyez vigilant avec les enfants, notamment pendant le franchissement des ponts.

Les deux personnes qui pédalent doivent bien se tenir au guidon fixe devant elles.

5- **Adaptez votre vitesse en fonction des circonstances** (autres vélorails, passages à niveau, conditions météorologiques, etc.) **de façon à toujours rester maître de votre machine et pouvoir stopper à tout moment devant un obstacle**, (freiner sans bloquer les roues...et pas au dernier moment). **Gardez obligatoirement un espace suffisant entre vous et le vélorail qui vous précède pour éviter toute collision : minimum 100 mètres entre deux vélorails**. (Rappelé à l'arrière de celui qui vous précède.

EN CAS DE PLUIE et tant que le rail est mouillé ou humide, les distances de freinage augmentent car les rails deviennent alors très glissants. **Diminuez votre vitesse en conséquence** tout en recherchant un abri (pont, ...). En cas d'orage, il est conseillé de s'éloigner du vélorail, évitez les abris sous les arbres isolés.

La circulation des vélorails peut être interrompue par l'exploitant en cas de pluie ou d'orage.

6- **ATTENTION : RESPECTEZ IMPERATIVEMENT LA SIGNALISATION AU DROIT DES PASSAGES A NIVEAU :**

1) Information par un panneau 100 m (S comme Stop) avant le passage à niveau.

2) Arrêt absolu au droit du passage à niveau. (Petit STOP routier au milieu de la voie et sur le coté)

3) S'assurer qu'il n'y a pas de circulation ni à droite ni à gauche, et franchir le passage à niveau à vitesse réduite.

Faire pareil au retour !

7- Pour éviter tout attente aux prochains voyageurs, respectez votre horaire de retour à la gare de départ. Il est interdit de s'arrêter sous les ponts, sauf pluie.

Rappel : Horaires de départs : 11h00 – 14h00 – 16h00 – 18h00 (soit retours 13h50-15h50-17h50-19h50)

8- **La voie est jalonnée** par des marques tous les 100m. indiquant votre localisation, depuis la gare de **Gallardon-Pont PK 67,7**.

En cas de malaise, d'accident, d'incendie sur la voie, appelez immédiatement le 18 ou 112, en cas de **problèmes mécaniques** prévenez l'agent à la gare de départ (07.81.30.59.12)

Vous localisez par rapport à ces points kilométriques et au plan à bord (distance par rapport à Paris-Montparnasse)

N° d'appel SECOURS: 18 / 112

VELOAIL : 07 81 30 59 12

Tout contrevenant à ces différentes prescriptions pourra être exclu sur le champ par le responsable de l'activité ou le personnel d'Exploitation, sans pouvoir finir la séance et sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

VDPC - Vélorails du Pays Chartrain, rue de la Mairie. 28320 Bailleau-Armenonville.

Exploitation : Place de la gare, Ancienne Gare SNCF, 28320 Pont sous Gallardon

Tel 09 54 40 00 00 / 06 60 59 00 55 - Association "loi 1901" création du 1 juillet 2007